

## Les protestants à Junas avant la liberté de culte (1796)

### Repères chronologiques sur le protestantisme :

**1517** : Début de la Réforme en Allemagne (Luther).

**1535** : Première traduction de la Bible en français (Calvin en écrit la préface).

**1537** : Premières persécution de protestants à Nîmes.

**1545-55** : Fondation des premières églises réformées en France. (Ile de France surtout)

**1559-60** : Première églises réformées dans notre région.

**1562** : début des guerres de religion (massacre de protestants à Wassy)

**1572** : massacre de la St Barthélémy

**1598**: Edit de Nantes

**1629** : Paix dite d'Alès (édit de Grâce)

**1634** : Premières restrictions à l'Edit de Nantes par Louis XIV

**1660-1661** : premières fermetures et/ou destructions de temples dans le Royaume.

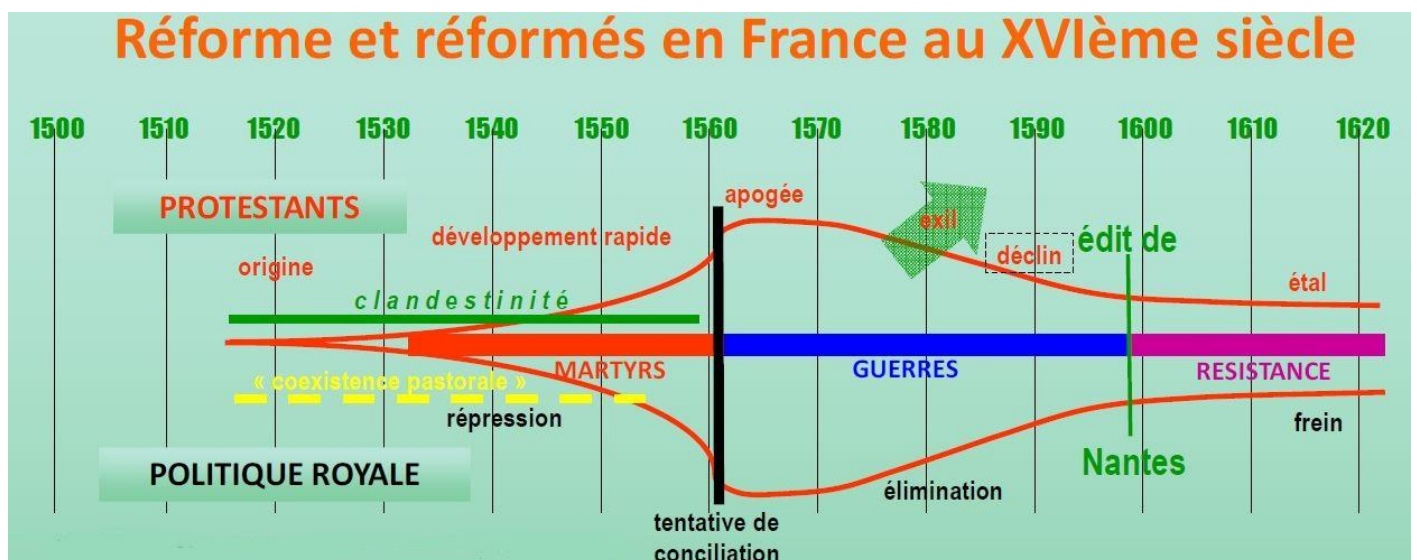
**1685** : Révocation de l'Edit de Nantes. Premières Dragonnades.

**1702-04** : GARD et LOZERE : Guerre des camisards

**1700-1775** : persécutions des protestants

**1789** : discours du pasteur Nîmois Rabaut St Etienne, élu délégué aux Etats Généraux de 1789 par l'arrondissement de Nîmes à l'Assemblée Nationale sur la liberté de conscience

**1796** : culte protestant autorisé, mais problème des lieux de culte non résolu.



infographie : C Cam

*Abréviations dans le texte:*

**AM** : archives municipales de Junas

**ADG** : archives départementales du Gard

**RPR** : "Religion Prétendue Réformée" (terme dédaigneux utilisé par les catholiques romains pour désigner les protestants sous l'Ancien Régime)

*« Depuis longtemps, le saint jour de dimanche, nombreuses assemblées du peuple de Dieu soy disant réformé autour de Junas et particulièrement dans les aires de ladite paroisse font retentir leurs airs psalmodieux jusques dans l'atmosphère... »*

Témoignage anonyme, 1748.

Il n'est un secret pour personne (sauf peut être pour les nouveaux arrivants !) que Junas est historiquement un village protestant. Est inscrit dans la mémoire collective que, « *sur 300 maisons, il n'y en avait que 5 ou 6 catholiques* ». C'est du moins ce qu'affirment les anciens.

Ils n'ont pas tort. En 1685 (date de la révocation par Louis XIV de l'Edit de Nantes qui accordait certaines "libertés" aux protestants, signé en 1598 par Henri IV), l'évêché de Nîmes recense les protestants de son diocèse. Cette enquête, est considérée comme particulièrement fiable par les historiens. A Junas, ils représentent 95 % de la population, à Aujargues, 96 %.

Deux siècles plus tard, les mairies effectuent un nouveau recensement : Junas est à plus de 92 %, Aujargues est tombé à 14 %...). Ainsi, le 14 novembre 1869, un texte du conseil municipal précise qu'il y a 538 protestants à Junas et 40 catholiques. (*AM, registre de délibérations du Conseil, 1868-1880.*)

On sait la Vendée actuelle très catholique. Faut-il rappeler qu'un temps elle fut largement protestante : Richelieu en personne ne vint-il pas faire les très couteux siège de la Rochelle en 1627-1628 ? Il s'est passé à Aujargues un phénomène identique : un "retournement de situation", certainement dû à la répression incessante des protestants sous l'Ancien Régime, mais aussi au zèle déployé par l'église catholique, notamment après le Concile de Trente (1545 - 1563 : "contre-réforme").

Comment expliquer l'étonnante résistance des Junasols ? Difficile de trancher mais l'un des éléments de réponse, vérifiable ailleurs, est que Junas n'était pas le siège d'une seigneurie (contrairement à Aujargues) mais **DEPENDAIT** d'une seigneurie (Aubais) dont il se trouve que les seigneurs, très tôt, avaient fait le choix du protestantisme. La pression seigneuriale à Junas était donc moindre et qui plus est, acquise à la cause protestante. Aubais, quant à elle, a toujours plus ou moins compté 50 % de protestants et 50% de catholiques, à l'égal de Sommières.

Mais encore, en voyant plus large : on insiste généralement sur la densité des temples en Cévennes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il faut cependant distinguer deux régions dans les Cévennes gardoises : les temples sont nombreux à l'Ouest d'une ligne Uzès-Alès-St Paul la Coste, beaucoup moins à l'Est.

En plaine, cette ligne continue d'Uzès à St Gilles en passant par Nîmes. La plus extraordinaire densité se situe malgré tout en Vaunage et ses environs.

Par contre, **le Vidourle constitue une véritable frontière** : pas un temple entre ce fleuve et Montpellier,

sauf trois à l'extrême Sud de l'actuel Hérault. Il y a là un phénomène majeur de « civilisation », dont il conviendrait de donner une explication circonstanciée...

C'est là une énigme dont bien malin celui (ou celle) qui trouvera la réponse : pourquoi à Junas et en Vaunage bascule-t-on vers le protestantisme, alors qu'outre Vidourle ce n'est pas le cas ? Et de manière plus élargie, pourquoi cette "micro-région" choisit d'embrasser une nouvelle religion ? Il ne s'agit plus seulement d'Histoire, mais de sociologie historique. Peut-être qu'un jour on pourra expliquer ce phénomène...



*Extrait d'une carte représentant les temples protestants en France en 1562. Il est particulièrement curieux de constater que le nuage de point cerclé de rouge dessine quasiment les contours du département du Gard actuel...*

\*\*\*

Après cette longue introduction qui campe le décor, revenons à Junas.

Il est généralement admis que les idées luthériennes arrivent dans notre région à partir de 1569, soit une 50aine d'années après la date " de naissance" du protestantisme, fixée à 1517. Toutefois, on sait qu'à Nîmes il est présent dès 1530.

Les Archives Nationales conservent les cahiers du consistoire de Junas (cote TT 242) de 1592 à 1685 (que nous n'avons pas consultés). Le *consistoire* est l'assemblée délibérative des protestants d'un lieu, à l'instar de la *fabrique* chez les catholiques.

L'existence de ces archives prouve qu'en 1592 au plus tard, les protestants junassols ont jugé nécessaire de s'organiser en créant un consistoire. Ce qui signifie que la religion protestante était déjà bien implantée à cette date. Nous n'en saurons pas d'avantage...

De 1592 à 1611, il n'y a qu'un pas. Et voici ce que nous apprenons (ADG - G 1283) :

*Secours accordés au vicaire de Junas " qui a esté attaqué, outragé, battu dans l'église paroissiale, pillé, voilé de ses habits et ornements d'esglise " Emprunts de diverses sommes faits par l'assemblée du clergé" au denier seize .*

A Junas, donc, la situation religieuse est particulièrement tendue. A tel point, concernant le curé, qu'on apprendra un siècle et demi plus tard ceci :

*"Ils [les junassols] assurent tous que M. le Curé est un très honnête homme, mais un peu poltron. Lorsqu'il lui arrive d'avoir peur [des protestants], ce qui arrive assez souvent [!!!], ses principales ouailles armées de fusils comme des jacquemarts, le mettent au milieu du bataillon et, en cet état, il demande, pour lui*

[en]lever toutes ses appréhensions, de le conduire à Sommières. Il n'y a que cet endroit, à ce qu'il assure, qui puisse le guérir de la peur." (1752, Chronologiette de P. Prion, scribe du marquis d'Aubais)

Gardons-nous de tout jugement : l'Histoire est trop souvent rédigée par les vainqueurs... De fait, ces deux extraits exposent des conflits récurrents entre certains villageois - en majorité protestants - et la paroisse catholique exsangue.

De nombreux historiens se sont penchés sur le poids de l'Eglise dans l'Ancien Régime. Celle-ci régit en fait toute la vie paysanne. S'y soustraire en embrassant une autre religion expose à des représailles, relayées, nous le verrons, par la Royauté.

## Aux origines

Les premiers témoignages locaux (hors archives nationales, citées plus haut) concernant les protestants à Junas apparaissent au milieu du XVIIème siècle et émanent d'eux-mêmes. Aux années 1650 en effet, remontent les premiers registres d'enregistrement des baptêmes, mariages et, plus tardivement, des décès protestants. Y en a t'il eu d'antérieurs, détruits ou perdus ? Ces registres prouvent que dès cette époque en tout cas la communauté protestante a le soucis de ne pas perdre trace des actes cérémoniaux. Il en sera ainsi jusqu'à la Révolution, date à laquelle ces archives ont été reversées à la mairie, qui centralise depuis l'Etat Civil.

Cette remarque n'a rien d'anodin : Junas possédait, comme bien des villages alentour, une instance municipale : le *conseil consulaire*. On en trouve écho dès la fin du XVème siècle. Mais les archives les plus anciennes ne datent que de 1742 ... C'est dire combien la communauté protestante a été efficace - puis vigilante pour la conservation des registres - pour ses actes "d'état civil", de 100 ans antérieurs à cette date.

Junas dépendait à la fin du XVIème siècle - et jusqu'à la Révolution - de la seigneurie d'Aubais. En 1591, Balthazar de Baschi épousant Marguerite du Faur, seule héritière de la seigneurie, dut se convertir au protestantisme. Ce qui signifie que la famille du Faur avait déjà embrassé cette religion. (*Il est intéressant de remarquer que le consistoire de Junas semble naître en 1592, soit un an plus tard...*) Le petit fils de ce couple, Louis II de Baschi préféra s'exiler à Genève en 1686 plutôt que de renoncer à sa foi ; il y mourut en 1703, sans revoir ses terres, ni son fils Charles, à qui revint la seigneurie en 1688.

On peut imaginer l'impact de l'histoire personnelle de la famille seigneuriale sur les communautés dépendant du château dans un contexte où l'hostilité aux protestants ne cesse de croître au XVIIème siècle...

A Junas, la question du lieu de culte se pose bien évidemment en plusieurs étapes :

- Avant l'Edit de Nantes (1598) et dans la période « de grâce » qui le suivit ;
- A partir de sa remise en cause en 1685 jusqu'à sa révocation et jusqu'à la liberté de culte (1796), dans un contexte de persécution ;
- Après 1796.

## Avant l'Edit de Nantes

Faute d'études détaillées sur cette période, nous sommes fort mal renseignés. La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est qu'à l'égal d'Aubais, Congénies, Aujargues, Villevieille, Sommières, Calvisson, Mus, Aigues Vives, Junas a eu, très tôt, un temple. Dans notre village, celui-ci n'aurait pas subsisté au XVIIème siècle (voir plus loin).

Toute la question est de savoir à quoi ressemblait ce temple. S'agit-il d'une « conversion » de l'église catholique (St Benoît)? Non : l'église a bel et bien un curé et un vicaire catholiques. Et si l'église se trouve à l'état de ruine en 1664 (3), c'est bien que la communauté catholique, très peu nombreuse, n'a pas les moyens de l'entretenir. Par contre, on signale l'église de Gavernes détruite par les protestants en 1622 (*Abbé Goiffon, Monographies Paroissiales, Lafare éd. Nîmes, 1898, pp 368 et 375. Gavernes et Junas formaient alors deux paroisses distinctes ayant chacune son église. L'évêque en visite à Gavernes en 1639 indique que l'église ruinée sert de poulailler...*)

S'agit-il d'une construction qui aurait complètement disparu, suite à la démolition généralisée et organisée des temples dès 1660 ? C'est ce qu'il ressort des écrits de l'abbé Goiffon (5) qui ne cite pas ses sources et qui n'indique pas précisément la date de la démolition : « *le temple protestant de Junas fut démoli jusqu'aux fondements [sic !] et la RPR interdite à Junas* ». Cependant, le vocabulaire laisse à penser à un texte de 1685, que nous joignons en annexe 1. (*Signalons qu'à Aubais, le temple construit en 1615 fut détruit, lui aussi, en 1685. Cf. E.G Léonard, Mon village sous Louis XV, PUF, Paris, 1941.*)

Faut-il voir dans ce temple un édifice bâti de toutes pièces pour le nouveau culte ou l'aménagement d'un local prêté ou donné par un particulier ? Rien ne permet évidemment de trancher. Mais la seconde solution semble plus plausible, tant les archives du XVIIIè siècle attestent de la pauvreté de la communauté junassole, pour qui toute réparation (four à pain, moulin à huile...) constitue une charge nécessitant la levée d'un impôt extraordinaire. Tout en reconnaissant la ferveur et la ténacité des protestants, il est difficilement envisageable que par simple souscription ils aient pu subvenir aux frais d'une construction neuve.

Reste une autre question, insoluble : où se situait ce premier "temple" dans notre village ?

## **Après la révocation de l'Edit de Nantes**

***De 1685 à la Révolution, les protestants de France vivent leurs « années noires ». Pendant 4 à 5 générations, ils ont dû se cacher, faire face aux dragons du Roi, aux conversions forcées au catholicisme romain. Ce sont les années « du désert ». Junas ne fait pas exception. Des archives transpire ce climat d'insécurité et de répression. De résistance aussi.***

L'église catholique entreprend à ce moment là une tentative (qui réussit parfois) de reconquête du territoire, notamment en rebâtissant les églises autour de Nîmes, fort malmenées par les protestants ou menaçant ruine faute d'entretien sérieux. Ainsi, l'église St Benoît de Junas est rebâtie en 1686 (celle de Gavernes le fût en 1671). On lui donne une cloche en 1692, celle qui trône aujourd'hui au sommet de notre horloge. L'évêque en visite à Junas en 1694 y trouve 220 communiants dont 20 « anciens catholiques » mais... il note qu'un seul converti avait satisfait au devoir pascal... Comprenne qui pourra...

Mais cette église "neuve" est incendiée le 20 octobre 1703 par les Camisards (Les huguenots de Jean Cavalier sont en effet en Vaunage à cette époque ).

N'ayant plus de temple, où se réunissent les protestants du village ? Le texte introductif évoque les "aires" (à battre) , juste au dessus des carrières, au Nord du village. Les persécutions incessantes semblent exclure un lieu de rencontre régulier. Ne faut-il pas voir dans le nom « *Combe du Bon Temps* » (petite vallée qui s'étend vers l' Ouest au delà des grandes carrières) une trace de ces assemblées exaltées ? Signalons qu'à Villetelle, on trouve également un lieu du même nom où se réunissaient des assemblées vers 1694 (8). A Aubais, autre *Combe du Bon temps* qui, elle aussi, réunit fréquemment des protestants. Coïncidences troublantes... Mais aucun écrit ne l'atteste pour Junas.

Par ailleurs, notre commune compte un lieu-dit la Tengude ». Or *Tengudo* signifie en occitan « *la réunion* » ou « *le lieu de réunion* ». Ce quartier ne faisait pas partie de la paroisse de Junas, mais de celle de Gavernes, avec laquelle Junas avait de solides relations puisque pour les deux paroisses n'existait qu'un seul conseil consulaire. Or ce quartier de la Tengude se trouve en plaine, entre Vidourle et Devès, non loin de la limite actuelle Junas-Aubais. Lieu central, en somme, propice à de grandes assemblées, protégé d'un côté par le maquis et la colline, de l'autre par le fleuve. Or, Gavernes fut un endroit privilégié pour les assemblées, on en signale une en 1727. Au quartier de la Tengude ? Plus tard, on signale plus de 6 000 personnes au château de Christin le 5 juillet 1744...

Le 8 novembre 1716, les protestants se retrouvent 1 800 au moulin de Corbières ...(9) Encore un endroit « pont » entre plusieurs villages..

En outre, les Junasols se déplacent pour assister aux « assemblées du désert ». Dès 1705 celles-ci se multiplient aux alentours : Vergèze, Gallargues...La Roque d'Aubais en 1716, ce qui valut l'installation de la garnison à Aubais, dont la solde échut entre autres aux habitants de Junas...

Cette "impunité" des protestants n'est qu'apparente : le fait que les assemblées réunissent plusieurs villages, changent d'endroit en permanence, montre toute la prudence de ces communautés. Certes, on sent nettement en Vaunage, au fur et à mesure qu'on se rapproche du milieu du siècle, une certaine fierté d'être protestant et une manière de défi à l'autorité : assemblées extrêmement nombreuses et très fréquentées, diurnes ou nocturnes... Il faut se replacer dans l'époque : la mobilisation des dragons nécessite de longues heures voire des jours ; les assemblées, encadrées par de nombreux hommes de guet, ne duraient que quelques heures, notamment pour célébrer baptêmes et mariages.

Car nous savons par ailleurs que la persécution des protestants Junassols (voir notamment en annexe) se poursuit durant tout le XVIIIème siècle. Le retour dans les villages après une assemblée ne se passe pas toujours sans arrestation. Les archives de Montpellier conservent des lettres d'exilés junassols en Suisse. Suite aux assemblées, voilà les habitants forcés de payer une amende (1751). A partir de 1752 s'amorce une véritable campagne de conversion forcée au catholicisme romain. En juillet 1752, un brigadier domicilié à Sommières fait le tour des villages, dont Junas, pour rebaptiser des enfants signalés protestants par les curés... Plus tard, la troupe quadrille le diocèse de Nîmes. « *le 11 du mois de mars 1754, cent dragons bien armés et à pied, ayant à leur tête leurs officiers, étant partis de Sommières, étant arrivés à Junas, après avoir parcouru toute l'enceinte de ce village, ils se sont rendus à Aubais pour en faire autant.* » (12).

On mesure ici toutes les formes de persécution qu'ont enduré les protestants, sans parler de la tour de Constance, des galères ou des pendaisons...

Notons par ailleurs que si, depuis 1736, les cimetières catholiques peuvent accueillir des sépultures

protestantes (par mesure d'hygiène, uniquement), on comprendra que, dans un tel climat d'insécurité et de dénonciation, les réformés aient perpétué leur usage d'inhumer les défunts dans leurs ... maisons ! Dans une maison du vieux Junas, on dénombre jusqu'à 15 sépultures et, le sol venant à manquer de place, on en trouve jusque dans les murs... Cette coutume tenace (forcée, à l'origine) perdura jusqu'en plein XIXème siècle.

### **A la Révolution et peu après...**

Dès avant la liberté de culte, octroyée en 1796, un événement local a précipité la destinée du lieu de culte à Junas : Dominique Avon, curé de Junas depuis 1777, originaire du diocèse de Carpentras, refuse en 1791 de prêter serment. Il devient donc ce qu'on appela alors un prêtre réfractaire et dut fuir la région. Il est intéressant de voir que la cure de Junas est supprimée à cette occasion. Signalons qu'à Aujargues, où le même scénario se produisit, la cure ne fut pas supprimée...

Les autorités ecclésiastiques se rendent donc enfin à l'évidence : il n'y a pas assez de catholiques romains à Junas pour qu'on y maintienne une cure (à Aujargues, si !). Quelques années plus tard, le 8 Germinal an XI (29 mars 1803), l'église St Benoît de Junas est cédée aux protestants par décret du Préfet. La communauté profite ainsi de certaines mesures « facilitantes » promulguées en l'an X.

Aubaine, assurément. Cadeau, peut-être pas. On imagine qu'avec si peu de fidèles, après une première destruction et un incendie, l'église ne devait pas vraiment être en bon état. Ce que nous confirme un texte de 1810, qui nous apprend également que l'édifice faisait office de... mairie !

*« Considérant qu'il n'existe aucune maison commune, qu'il n'en a jamais existé, que jusque à ce jour la ci-devant église, quoique cédée pour le culte protestant a servi de maison commune, mais que la situation la rend impropre à cet usage, attendu qu'on ne peut l'habiter dans l'intempérie du temps, par la froideur et les eaux qui découlent sans cesse de ses murailles, qu'on ne peut pas, par ce seul motif en faire le dépôt pour les archives de la mairie attendu que les papiers qui y seraient déposés ne pourraient éviter de se détériorer (... ) » (AM, Registre des délibérations du conseil)*

Plus de temple depuis le milieu du XVIIè siècle, pas de mairie, et une église délabrée... On peut donc comprendre que, malgré cette session de l'église, la communauté protestante se persuada de la nécessité de construire un nouveau bâtiment, un vrai temple. Les travaux de celui-ci s'amorcent en 1822. "Pourquoi si tard ?" Pourrait-on penser. Nous n'avons pas de réponse. Préféra-t-on laisser passer les turbulences de la Révolution et de l'épisode napoléonien ? Manque d'argent ? Attente de conditions plus favorables pour obtenir des subventions ?

On notera en tout cas un choix clair des junassols : un temple plutôt qu'une mairie ! Le temple - objet de l'autre notice jointe - fut édifié avec peine entre 1822 et 1844 pour l'essentiel. La mairie vint en second, en 1842 !

Puisque nous avons évoqué ici la persécution des protestants sous l'Ancien Régime, peut-on oser la conclusion suivante : « l'égalité » de traitement catholiques-protestants a peut-être été atteinte à Junas en février 1880 : enfin, ces derniers allaient pouvoir enterrer leurs morts dans un cimetière reconnu (nouveau cimetière, chemin du Poussel). Dès l'origine, celui-ci prévoit des espaces en fonction de la représentativité des deux cultes :

- 1 773 m2 pour les protestants, 342 m2 pour les catholiques...

## ANNEXES

Deux extraits pour "imaginer" au plus près la situation des protestants sous l'ancien régime.

### Annexe 1

*Ce premier document est une minute de procès édité en 1877 par le "Bulletin historique et littéraire" (du protestantisme), tome 26.*

On y apprend que le 6 septembre 1685, les protestants de Junas (qui apparaît en tête d'une liste de 41 paroisses touchées...) durent s'acquitter d'une amende de 370 livres 13 sols 10 deniers, somme tout à fait considérable à l'époque (difficile de convertir mais sachez qu'une journée de travail d'un ouvrier agricole rapporte peu ou prou 1 livre).

En 1685, donc, une femme, d'Aubais (celle qui nous intéresse) semble avoir montré assez ostensiblement son hostilité à sa conversion - forcée ? - au catholicisme romain. Elle est convaincue de relaps (après conversion au catholicisme romain en 1675, elle serait "revenue" au protestantisme). Charlotte est originaire d'Aubais mais vit à Junas, en compagnie de son mari, "maître d'escole" (il doit donc être catholique...) et, pour ce crime de relaps. Voici ce à quoi elle est condamnée (orthographe d'époque) :

*"[...] la condamnons à faire amende honorable, nue en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente, de poidz de deux livres, au devant de la porte principale entrée de l'Eglise cathédrale de Nismes, et là étant nue teste et à genoux dire e déclarer à haute et intelligible voix que meschamment et comme mal avisée, elle a comis ledit crime de Relaps dont elle se repent, en demande pardon à Dieu, au Roy et à la justice, et l'avons bannie à perpétuité du Royaume [...]*

*condamnons ladite Charlotte en cinquante livres d'amende envers le Roy, le surplus de ses biens acquis et confisquez à sa Majesté distraction faite du tiers pour ses enfans, sy aucuns elle a" [sic !!! A l'époque, la justice ne se préoccupe pas de "l'environnement" de la victime...]*

Et le procès de se conclure par des considérations plus générales, mais redoutables :

*" Ordonons que l'exercice de la R.P.R dans ledit lieu et terroir de Junas sera et demeurera interdit, et le temple desmoly jusqu'aux fondements, à la dilligence du procureur du Roy, et les frais de démolitions pris par préfférance sur la vente quy sera faite des matériaux.*

### Annexe 2

De guerre lasse - on tue des ennemis, pas des idées - Louis XVI, en novembre 1787, publie un "édit de tolérance" envers les protestants. C'est du "déjà vu", mais c'est un petit pas, alors que toutes les campagnes d'éradication du protestantisme ont échoué, même si le nombre de protestants a fortement reculé. Tolérance n'est pas liberté...

Bien des protestants ont évidemment continué à se marier « au désert » malgré la révocation de l'Edit





L'an que dessus et le vingt trois fevrier, se sont presentes devant nous luy de  
ce lieu de junay souffignis sieur jean benezet menages fils legitime de feustienne  
benezet et d'elizabeth salles, et marie dorte fille legitime de l'apportee et de susanne  
roussel habitants de junay, lesquelles parties nous ont declaré et declarent que le  
dixieme jour du mois de janvier mil sept cent sixante et dix elles furent  
lesjgalement et se promirent fidelite, procedants pour lors savoir le dit benezet  
du consentement de la dite salles sa mere, et la dite dorte de l'aveu de ses dits  
pere et mere, duquel mariage sont issus susanne decedee, jean ne le troisieme  
decembre mil sept cent sixante et deux, baptise le sixieme dudit mois, etienne  
ne le dix huitieme novembre mil sept cent sixante et quatorze, baptise le vingt deux  
dit, ~~marie~~ louis ne le vingt trois juin mil sept cent sixante et dix huit,  
baptise le six juillet, Isaac ne le dix huit septembre mil sept cent  
vingt sept baptise le vingt quatre dudit, et daniel et marguerite decedees  
lesquels nous dit luy en vertu de tout du mois de novembre mil sept cent

quatre vingt sept et de la presente declaration et d'après la preuve des faits  
contenus en icelle avons déclaré et declaryons aux dites parties que au nom de  
la loy qu'illes font venir est vrai et legitime mariage de quel requis acte  
le leur avons octroyés en presence de messieurs jacques delort negociant et louis  
billy negociant, jean pierre lange consul et etienne auboin marchand fermant  
signés avec le dit jean benezet, la dite marie dorte a dit ne le savoir de la requis  
+ habitants de junay.  
L. salles P. Lange DELORT E. auboin  
Benezet  
avon luy